Commune de Saint-Denis de La Réunion
Direction des Travaux de Territoire

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REFECTION DE VOIRIE PETIT LOT N°1 : TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE COMMUNALE

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2602030017 - NZ
Date limite de remise des plis	**21 / 12 / 2026 à 15 heures** (GMT+4)
Procédure de passation	PROCEDURE ADAPTEE (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

Un complément général au règlement de la consultation est téléchargeable sur le profil acheteur (bas de la page internet).

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Commune de Saint-Denis de La Réunion

Représentant : Commune de Saint-Denis de La Réunion
Adresse : 2 rue de Paris Saint-Denis | 97717 Saint-Denis Cedex 09
Téléphone : 02 62 92 16 70
SIRET : 21974011500015
Site internet : http://www.saintdenis.re

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REFECTION DE VOIRIE PETIT LOT N°1 : TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE COMMUNALE**

Le présent accord-cadre porte sur l'entretien et la maintenance des voies publiques à savoir :
- la rénovation, la réfection de chaussée, trottoirs, cheminement piétons (démolitions diverses, terrassement, pose de bordures et caniveaux, fondations de chaussées et trottoirs, béton de trottoirs et chaussée, prestations d'enrobés, …)
- la réalisation ou la réfection de petits ouvrages d'assainissement des eaux pluviales ou ouvrages divers (pied droit de caniveau, fossés, muret, ouvrages de soutènement, …)
- les prestations visant à satisfaire des critères de sécurité ou d'urgence sur les voies

Le détail des prestations est indiqué au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Code CPV	Libellé CPV
45233142-6	Travaux de réparation de routes
45233141-9	Travaux d'entretien routier

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REFECTION DE VOIRIE PETIT LOT N°1: TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE COMMUNALE
Acheteur	Commune de Saint-Denis de La Réunion
Type de contrat	Accord-cadre à marchés subséquents et à bons de commande, multi-attributaires
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	COMMUNE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
Durée	4 ans
Développement durable	Clause sociale – Critère environnemental
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en un lot unique :

Type	Objet	Montant maximum sur 4 ans en € HT	Nombre max d'attributaires *Sous réserve du nombre suffisant d'offres
A bons de commande	PETIT LOT N°1: TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE COMMUNALE	990 000,00 €	4

Montant minimum : voir ci-dessous :

Classement	**Montant minimum HT attribué par attributaire sur la durée globale du marché**			
	Si 4 opérateurs retenus	**Si 3 opérateurs retenus**	**Si 2 opérateurs retenus**	**Si 1 opérateur retenu**
Premier	40 000,00 € HT	40 000,00 € HT	40 000,00 € HT	40 000,00 € HT
Deuxième	40 000,00 € HT	40 000,00 € HT	40 000,00 € HT	
Troisième	40 000,00 € HT	40 000,00 € HT		
Quatrième	40 000,00 € HT			
Total	160 000,00 € HT	120 000,00 € HT	80 000,00 € HT	40 000,00 € HT

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée en application des dispositions de l'article R2123-1 1° du CCP.
Il s'agit d'un petit lot passé dans le cadre du lancement de l'Appel d'Offres relatif aux travaux d'aménagement et de réfection de voirie visant à améliorer les infrastructures et les conditions de circulation des usagers.

- **Conditions particulières d'exécution**

En application de l'article L2112-2 du CCP, l'accord-cadre fait l'objet d'une action d'insertion au profit de demandeurs d'emploi en difficulté. Cette action, considérée comme une modalité d'exécution du contrat, est décrite dans l'annexe du CCAP.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

1. RC - Règlement de la consultation
2. Dossier de candidature simplifiée
3. AE - Acte d'engagement
4. BPU - Bordereau de prix unitaire et DQE - Détail quantitatif estimatif
5. CCAP - Cahier des clauses administratives particulières dont seul l'exemplaire du pouvoir adjudicateur fait foi et son annexe
6. CCTP - Cahier des clauses techniques particulières dont seul l'exemplaire du pouvoir adjudicateur fait foi et son annexe
7. DC4 - Déclaration de sous-traitance
8. CR - Cadre de réponse

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au dossier de consultation des entreprises (DCE).
Il leur appartient de procéder à toute vérification et de faire parvenir leurs observations et/ou questions au plus tard **sept jours** avant la date limite de réception des offres.
Faute de dénonciation avec justifications dans ce délai, le dossier est réputé avoir été accepté tel quel par les candidats.

L'acheteur se réserve la possibilité d'apporter au plus tard **six jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications sont réputées connues et acceptées par les candidats.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Dossier de candidature simplifiée	*Le candidat remet :* *- soit le dossier de candidature simplifié transmis dans le DCE comprenant les éléments ci-dessous, avec les annexes (si elles sont demandées).* *- soit les éléments ci-dessous :* *1. Une lettre de candidature contenant à minima les informations suivantes :* *Pour le candidat individuel :* *- l'identification du candidat (forme SARL, SIRET, …)* *- les coordonnées (téléphone, mail)* *- l'identité de la personne habilitée à engager le candidat* *Pour le groupement conjoint ou solidaire :* *- l'identification des cotraitants (forme SARL, SIRET, …)* *- les coordonnées de chaque cotraitant (téléphone, mail)* *- la forme du groupement (conjoint ou solidaire)* *- la désignation du mandataire* *- Une déclaration sur l'honneur justifiant respecter les exigences de participation aux marchés publics, à savoir ne pas tomber sous le coup d'un des cas d'interdiction de soumissionner, tels qu'énoncés aux articles L2141-1 à L2141-11 du CCP.* *2. La copie du jugement en cas de redressement judiciaire.*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle	
Effectifs moyens et importance encadrement	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Références travaux	*Liste des travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin* *Les PV de réceptions, EXE 6 et PV de levées de réserves ne sont pas considérées comme des attestations de bonne exécution.*
Qualifications	*Liste des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché, et preuve qu'elles disposent des compétences, formations et autorisations nécessaires à la réalisation des travaux qui lui sont confiés :* - *CACES* - *Attestation AIPR*

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par chacun des membres du groupement.

PREUVE DES CAPACITES

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, etc.).

SOUTIEN D'UN AUTRE OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières **d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui.**

Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et **apporte la preuve** qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

S'il s'agit de sous-traitants : le candidat indique clairement qu'il s'appuie sur les capacités du sous-traitant. Dans ce cas, il présente le DC4 et les capacités du sous-traitant dûment complétés avec la candidature. Les capacités du sous-traitant sont alors examinées au stade de la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE - Acte d'engagement	*Le candidat n'est pas obligé de remettre l'acte d'engagement. En cas de non transmission, le candidat attributaire sera invité à le compléter et le signer au stade de l'attribution du marché.*
BPU - Bordereau de prix unitaire	*Bordereau de prix unitaire à transmettre complété en totalité*
Mémoire technique	*Le mémoire technique comprenant les éléments de réponse aux critères de jugement sur la valeur technique*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique. Les conditions de transmission et d'ouverture des copies de sauvegarde sont indiquées au Règlement de consultation complémentaire téléchargeable sur la page du profil acheteur.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix HT (60 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT ❖ ***Note de prix :*** 10 points seront attribués à l'offre la moins disante parmi les offres recevables indiquées (sous réserve qu'elle ne soit pas considérée comme anormalement basse). Les notes des offres acceptables seront formulées comme suit : $$Note\ du\ prix = 10 \times \frac{Offre\ de\ prix\ la\ moins\ disante}{Offre\ de\ prix\ concernée}$$ En cas d'absence de pièce financière, l'offre du candidat est écartée de l'analyse : son dossier étant incomplet, sa proposition est considérée comme irrégulière. Toutes les notes seront arrondies au centième.
2. Valeur technique (30 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
Moyens humains et techniques – 6 points	❖ Effectif de l'entreprise : 2 points · Description de l'effectif affecté spécifiquement à ce marché (noms et prénoms, fonctions occupées, etc…) ❖ Matériel : 2 points · Description du matériel dont dispose l'entreprise pour les prestations suivantes ainsi que la présentation des documents relatifs à leur utilisation (assurance, rapport de VGP…) : - Terrassements - maçonnerie - enrobés ❖ Produit : 2 points . Fournir la fiche technique des produits listés dans le mémoire technique
Méthodologie pour la réalisation des prestations – 4 points	❖ Mesures pour le respect du délai : ✓ « normal » d'intervention : 1 point ✓ en cas d'urgence : 1 point ❖ Mesures contre les nuisances et de sécurité vis-à-vis des usagers : 2 points - propreté des chantiers - maintien de l'accessibilité - sécurité (balisage, barriérage)
❖ ***Note technique*** : les renseignements attendus au niveau du dossier technique seront notés suivant les appréciations et le barème ci-après : · Très insuffisant : 0 point · Insuffisant : 25 % de la note maximale · Moyen : 50 % de la note maximale · Satisfaisant : 75 % de la note maximale · Très satisfaisant : 100% de la note maximale En cas d'absence de mémoire technique l'offre du candidat est écartée de l'analyse : son dossier étant incomplet, l'intégralité de l'offre sera considérée comme incomplète et déclarée irrégulière.	

Critère et pondération	Descriptif
3. Performance environnementale (10%)	
	Impact environnemental : Schéma d'organisation pour la gestion et le suivi des déchets depuis le chantier (5 points)
	Réduction de l'empreinte carbone et logistique (les dispositions permettant de limiter les consommations de carburant et les émissions liées aux véhicules et engins de chantier) (2 points)
	Maîtrise des nuisances sur site (mesures de limitation des poussières/bruit et dispositif de protection de la végétation) (3 points)

- **Régularisation**

L'acheteur a la possibilité d'autoriser les candidats concernés à régulariser leurs offres dans les conditions de l'article R2152-2 du CCP.

- **Négociation**

L'acheteur prévoit d'engager des négociations avec les candidats, cependant il peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (article R2123-5 du CCP).

La négociation peut porter sur un ou plusieurs éléments de l'offre. L'acheteur peut également apporter des modifications non substantielles au cahier des charges et demander à tous les candidats de faire une nouvelle proposition sur cette base.

- Lorsque la négociation se déroule par écrit le courrier est envoyé par voie dématérialisée aux coordonnées telles qu'indiquées à l'article du présent RC concernant la correspondance. Les candidats apportent leurs réponses selon les modalités indiquées au courrier de négociation.
- Lorsque celle-ci se déroule par oral, le courrier de convocation est envoyé par voie dématérialisée aux coordonnées telles qu'indiquées à l'article du présent RC concernant la correspondance. Ce dernier indique les modalités de l'entretien ainsi que les modalités de réception de l'offre négociée.

Il peut être procédé à plusieurs tours de négociation selon les modalités ci-dessus.

L'acheteur procède à l'analyse finale des offres régulières et acceptables puis au classement final des offres sur la base des critères énoncés au présent règlement.

- **Désignation de l'offre économiquement la plus avantageuse**

Les candidats les mieux classés seront retenus dans la limite de quatre attributaires, sous réserve du nombre suffisant d'offres.

La note finale résulte de l'addition de chacune des notes obtenues affectées de la pondération telle qu'énoncée précédemment.

En cas d'égalité entre les candidats, la note de prix départagera les offres.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation congés payés	Un certificat attestant du respect des obligations relatives aux congés payés, prouvant que le candidat était à jour de ses obligations en cours de validité
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Attestation d'assurance de responsabilité civile	Attestation d'assurance de responsabilité civile
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales datant d'un mois à compter de la demande de l'acheteur
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise de moins de 6 mois
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion de moins de 3 mois
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

A défaut de transmission de l'ensemble de ces documents dans les délais impartis, l'offre du candidat est rejetée. Il sera fait application de l'article R2144-7 du CCP.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021